



Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1017831-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

DOSSIER N°5 - PRUNIER-S-EN-SOLOGNE - CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE - ACQUISITIONS FONCIERES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le département projette la construction d'un carrefour giratoire à Pruniers-en-Sologne, route départementale 724, lieudit « La Brigaudière »,

Considérant que cette opération nécessite l'acquisition d'emprises foncières, d'une surface estimée de 1 350 m², auprès de la SCI de la Mare et de Mélanie GUIBERT,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1er : Il est décidé d'acquérir :

- une emprise foncière estimée à 720 m² sur la parcelle cadastrée BB 35 à Pruniers-en-Sologne, propriété de la SCI de la Mare, au prix de 4,60 € / m²,
- une emprise foncière estimée à 630 m² sur la parcelle cadastrée BB 16 à Pruniers-en-Sologne, propriété de Mélanie GUIBERT, au prix de 4,60 € / m².

Les surfaces mentionnées ne seront définitives qu'après arpentage des emprises et les prix seront ajustés en fonction des surfaces réellement acquises. Si la surface totale à acquérir devait excéder de plus de 20 % celle prévue, une nouvelle délibération serait présentée à l'assemblée délibérante.

Les transactions seront régularisées par acte authentique « en la forme administrative », établi par le président du conseil départemental, l'opération étant exonérée de taxes en application de l'article 1042 du code général des impôts et les frais de géomètre étant à la charge du département.

ARTICLE 2 : Il est décidé de verser à Mélanie GUIBERT une indemnité de 1 200 € pour les 6 arbres d'ornement compris dans l'emprise acquise et promis à l'abattage.

ARTICLE 3 : Monsieur le président du conseil départemental est autorisé, au nom du département, à signer les actes authentiques nécessaires à cette procédure d'acquisitions foncières.